



FORMATIONS

DROIT SOCIAL

L'ACQUISITION DES CONGÉS PAYÉS DURANT UN ARRÊT MALADIE

01.01.2026 14:4

Cette formation vise à :

- Appréhender la loi portant Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit de l'Union Européenne (DDADE)
- Consulter la nouvelle législation relative à l'acquisition des congés payés durant un arrêt maladie
- Identifier les cas d'application à un report des congés payés
- Maîtriser la connaissance de l'application de la loi dans le temps et de la durée contractuelle

Programme :

- Introduction : Rappel des règles antérieures amenant à un changement législatif sur le sujet
- L'acquisition des congés payés
- Période assimilée à du temps de travail effectif
- Les reports
- L'obligation d'information
- Le report de prise
- Le report restrictif
- Indemnisation des congés payés
- Assimilation pour le calcul de l'indemnité de congés payés
- Temporaires
- Application de la loi dans le temps
- Application rétroactive du texte
- Les éventuelles actions en justice
- Conseils pratiques

Durée de la formation : 1/2 jour (3h30) - Date à définir sur demande

290 € HT/stagiaire/session - Adhérent
390 € HT/stagiaire/session - Non Adhérent

12 participants

Lucie BATONNEAU
lucie.batonnaeu@qual-des-entreprises.fr

Valérie BATTINI
valerie.battini@qual-des-entreprises.fr



LEXIQUE



Objectifs pédagogiques



Public visé et pré-requis



Les moyens d'encadrement,
techniques et pédagogiques
mis en œuvre



Le contenu / durée et déroulé
de la formation



Modalités d'évaluation



Tarifs



nombre de stagiaires maximum



nombre de stagiaires minimum



Référente Handicap



Référente Pédagogique

Qualiopi
processus certifié



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été développée au
titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

L'ACQUISITION DES CONGÉS PAYÉS DURANT UN ARRÊT MALADIE



Cette formation vise à :

- Appréhender la loi portant Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit de l'Union Européenne (DDADUE)
- Connaître la nouvelle législation relative à l'acquisition des congés payés durant un arrêt maladie
- Identifier les cas d'application à un report des congés payés
- Prendre conscience de l'application de la loi dans le temps et du risque contentieux



- Dirigeants, Directeurs ou Assistants RH, Responsables chargés des questions sociales
- Aucun pré-requis



Équipe pédagogique : un(e) expert(e) diplômé(e) disposant d'une expérience professionnelle avérée

Les supports techniques utilisés : diaporama, paperboard, exercices.
Remise de documents théoriques / pratiques.

Les moyens pédagogiques : pédagogie active et participative, mises en situation, exercices pratiques



Programme :

- **Introduction** : Rappel des règles antérieures et des évolutions amenant à un changement législatif sur le sujet
- **L'acquisition des congés payés**
 - Période assimilé à du temps de travail effectif : principe
 - Période assimilé à du temps de travail effectif : exception
 - Incidences éventuelles sur les dispositions conventionnelles
- **Les reports**
 - L'obligation d'information
 - Le report de prise
 - Le report extinctif
- **Indemnisation des congés payés**
 - Assimilation pour le calcul de l'indemnité de congés payés
 - Tempéraments
- **Application de la loi dans le temps**
 - Application rétroactive du texte
 - Les éventuels actions en justice
 - Conseils pratiques



Durée de la formation : 1/2 jour (3h30) - Date à définir sur sondage



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
 - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire.
 - Évaluation par le stagiaire : de l'atteinte des objectifs ; de la qualité de la formation ; de la qualité du formateur.



290 € HT/stagiaire/session - Adhérent
390 € HT/stagiaire/session - Non Adhérent

Formation disponible en INTRA, sur devis



Lucie BATONNEAU
lucie.batonneau@quai-des-entreprises.fr



Vanessa FRATTINI
vanessa.frattini@quai-des-entreprises.fr

PRÉAMBULE



Le « Quai des Entreprises », marque territoriale fédératrice créée par le MEDEF Côte d'Opale et l'UIMM Littoral Pas-de-Calais, est une plateforme, un hub, qui oriente, accompagne, anime, informe, défend, fédère, met en réseau et en valeur des centaines d'entreprises de la Côte d'Opale.

Le Quai des Entreprises C&M propose et organise diverses formations en droit social et développement des Ressources Humaines, Environnement et RSE.

Nos formateurs, se caractérisent par leur expertise métier, leur expérience professionnelle et leurs compétences pédagogiques. En qualité de Juristes, Chargées de mission SSE et RSE et Consultants en Ressources Humaines, ils interviennent et accompagnent quotidiennement des entreprises, tous secteurs d'activité confondus, de la Côte d'Opale.

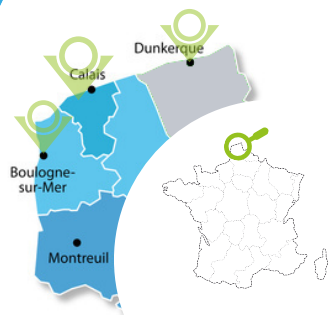
Notre offre :

Pour être compétitif, vous devez en permanence mobiliser des compétences de plus en plus pointues. Nos programmes de formation sont ajustés en temps réel pour y intégrer les dernières évolutions et nouveautés.

Vous ne trouvez pas de formations adaptées à vos besoins ? Nous construisons un programme personnalisé répondant à vos attentes.

Les formations se déroulent de manière collective (inter-entreprises) dans nos locaux. Elles peuvent également se dérouler en intra-entreprise et en distanciel (tout en conservant des méthodes et techniques participatives inhérentes à nos pratiques d'animation).

Vous pouvez nous contacter pour tout renseignement relatif au calendrier des formations et leurs planifications.



Les inscriptions sont prises en charge jusqu'à 15 jours avant le début de la formation. La date de cette dernière est, soit arrêtée, soit définie lors d'un sondage par les participants intéressés.

Accueil des personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite :

Une chargée de mission Handicap, pourra faciliter et optimiser l'accueil, l'intégration et les outils pédagogiques de tout stagiaire en situation de handicap (*les formations avec du public PMR sont dispensées à Coquelles uniquement*).



Des places de stationnement dédiées



Une sonnette est installée aux entrées afin d'assister les ouvertures de portes



Un accès par ascenseur dessert l'ensemble des étages du bâtiment



Des pauses régulières sont proposées



Des WC dédiés PMR (*voir plan**)



Référente Pédagogique | Vanessa FRATTINI
vanessa.frattini@quai-des-entreprises.fr



Référente Handicap | Lucie BATONNEAU
lucie.batonneau@quai-des-entreprises.fr

TROMBINOSCOPE DES INTERVENANTS



Fannie DELALANDE

Intervenant / Formatrice Environnement et RSE
07 64 08 74 87

fannie.delalande@quai-des-entreprises.fr



Manon COOLS

Intervenant / Formatrice Environnement et RSE
06 75 83 47 63

manon.cools@quai-des-entreprises.fr



Vincent DETANT

Intervenant / Formateur Social et RH
06 59 39 72 83

vincent.detant@quai-des-entreprises.fr



Antoine GENNARI

Intervenant / Formateur Social et RH
06 26 41 83 41

antoine.gennari@quai-des-entreprises.fr



Lucie BATONNEAU

Intervenant / Formatrice Social et RH
07 64 37 31 81

lucie.batonneau@quai-des-entreprises.fr



Sophie BENARD-PLUMART

Intervenant / Formatrice Social et RH
06 35 14 06 15

sophie.plumart@quai-des-entreprises.fr

NOUS
SITUER



à Coquelles :
430 boulevard du Parc

SIÈGE
SOCIAL



Je flashe !



Je clique !

A proximité :



Centre Commercial
Cité Europe



Gare Calais
Fréthun / Centre



Privatif



A16
Sortie 41



13 1



à Boulogne-sur-Mer :
Centre d'affaires de la Liane
56 Rue Ferdinand Buisson



Je flashe !



Je clique !



à Dunkerque :
403 avenue du Stade



Je flashe !



Je clique !

A proximité :



Centre Commercial de la Liane
Place Dalton - Centre



Gare de Boulogne
-sur-mer



Au pied de
l'immeuble / rue



A16
Sortie 29 / 31



78	193	A
C	E	F
H	I	K2
O	SAD2	



Place Jean Bart
Dunkerque Centre



Gare de
Dunkerque



Dunkerque
Stade Tribut



A16
Sortie 62

